

Faire équipe pour l'électrification

Commentaires de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) dans le cadre des consultations sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC)

Octobre 2019



Table des matières

Table des matières	1
Table des figures.....	2
À propos	3
Introduction.....	4
Le secteur résidentiel et sa consommation d'énergie	6
Les GES et les bâtiments.....	6
La consommation d'énergie du secteur résidentiel.....	6
Miser sur la rénovation du parc de logements vieillissant.....	7
Propositions de l'APCHQ	9
Un programme qui a fait ses preuves	9
Immovert	9
Financement innovateur pour des municipalités efficaces.....	11
Harmoniser les ressources gouvernementales	12
Une transition.....	13
Conclusion	15

Table des figures

Figure 1 - Facteurs de croissance de la consommation d'énergie – 1995-2014 (en %)	6
Figure 2 - Parc de logement par période de construction pour le Québec.....	7
Figure 3 - Besoin thermique des appartements selon la période de construction.....	8
Figure 4 - Proportion du parc locatif pouvant bénéficier d'une amélioration de l'efficacité énergétique selon le type d'intervention.....	10
Figure 5 - Résultats projet pilote FIME	11
Figure 6 - La réduction des émissions attendue pour chaque secteur en 2050	15

À propos

Fondée en 1961, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) est un organisme privé à but non lucratif qui a pour mission de faire valoir et développer le professionnalisme de ses 18 000 entreprises membres réunies au sein de 14 associations régionales.

Grâce à son offre de services techniques, juridiques, administratifs et de formation ainsi qu'à ses interventions auprès du gouvernement et du public, l'APCHQ contribue à ce que ses membres puissent accroître leurs compétences et évoluer dans un environnement hautement compétitif.

En outre, à l'occasion du renouvellement des conventions collectives de l'industrie de la construction, l'APCHQ a le mandat de négocier au nom de 14 500 employeurs du secteur résidentiel.

Compte tenu de son rôle et de sa position dans le secteur de l'habitation, l'APCHQ est heureuse de participer à la Consultation pour le Plan d'électrification et de changements climatiques. La perspective du secteur de l'habitation peut enrichir la réflexion ainsi que contribuer à la compréhension des enjeux énergétiques au Québec et à la lutte contre les changements climatiques.

La pertinence de l'implication et la contribution de l'APCHQ ont été confirmées par le passé. Un représentant de l'APCHQ a d'ailleurs siégé à la Table des parties prenantes de Transition énergétique Québec (TEQ), une instance qui avait pour fonction de conseiller et d'assister TEQ.

Introduction

En juin 2019, le gouvernement du Québec a mis en place une consultation visant à remplacer le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques par le Plan d'électrification et des changements climatiques (PECC), un plan qui viendra guider l'action gouvernementale face à l'urgence climatique pour les dix prochaines années.

Les objectifs à atteindre pour le Québec en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES) ont été fixés à la suite de l'Accord de Paris en 2015. Le Québec s'est engagé mondialement à réduire ses GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 en 2030 alors qu'en 2050, cette réduction devra être de l'ordre de 80 % à 95 %. Pour ce faire, tous les secteurs devront être mis à contribution. L'étude *Trajectoire de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050*, commandée par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) est claire : « [...] l'ampleur du défi à surmonter pour atteindre les cibles et objectifs de réduction du Québec, surtout à l'horizon 2050, ne laisse pas la possibilité d'écarter quelque option que ce soit. Chaque secteur d'émissions doit être sollicité pour réduire son empreinte carbone¹. » En tant que représentante de l'industrie de la construction résidentielle, l'APCHQ désire être partie prenante de l'objectif à réaliser.

Dans les dernières années, l'Association a participé à plusieurs études et consultations afin de favoriser la transition énergétique du Québec et a déposé plusieurs propositions pour faciliter la réalisation des objectifs environnementaux collectifs. En 2016, l'APCHQ déposait un mémoire sur le projet de loi 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. Nous avons à ce moment salué le fait que le gouvernement voyait le secteur de la construction résidentielle comme pouvant faire partie de la solution.

Sous la responsabilité de TEC et afin d'élaborer son plan directeur, le Groupe-conseil sur la consommation des ménages a été mis sur pied. Coprésidé par l'APCHQ, le groupe avait comme mandat de « [...] faire des recommandations au gouvernement pour réduire la consommation énergétique des ménages². » Son rapport a été déposé et présenté au gouvernement du Québec en février 2018. Plusieurs recommandations misant sur des mesures incitatives pour faciliter la rénovation écoénergétique avaient été mises de l'avant.

Dernièrement, et afin d'encourager l'innovation dans le secteur de la construction et de la rénovation résidentielle, l'APCHQ a proposé la création de l'Alliance québécoise pour la construction et la rénovation innovante (AQCRI) à des partenaires tels que TEQ, Hydro-Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement

¹ Dunsky expertise en énergie. Étude préparée pour le compte du MELCC. Juin 2019. *Rapport final Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050*. [en ligne]. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>. p. v.

² Groupe-conseil sur la consommation des ménages. Février 2018. *Recommandations en vue d'améliorer la consommation des ménages*. [en ligne]. <https://www.apchq.com/download/232e69e22d21a1ba55fcf689ae17f9428f2ae0da.pdf>. p. 3.

(SCHL). L'objectif numéro un n'est nul autre que de « faire atterrir plus d'innovations liées à la performance énergétique. » Une étude sur la situation de l'innovation au Québec a d'ailleurs été commandée à Dunsky expertise en énergie. Elle a été livrée en juin 2019 au groupe de travail qui doit convenir des suites à donner.

Le mémoire qui suit se veut un court rappel des constats ainsi que des propositions et des solutions préconisées par l'APCHQ. Il se veut aussi une contribution à l'ambitieux objectif collectif et non moins essentiel de lutte aux changements climatiques. Les études et mémoires déposés par le passé sont en annexe.

Dans un premier temps, le document souligne la place que prend le bâtiment dans la consommation d'énergie au Québec et comment sa contribution est importante au succès de la réalisation du PECC. Des mesures et des solutions pouvant être mises en place afin d'encourager l'efficacité énergétique sont exposées ensuite. Certaines propositions ont d'ailleurs été mises en place par le passé et ont déjà démontré des résultats encourageants. Finalement, puisque la transition énergétique ne peut s'opérer instantanément, il faut accepter de travailler par étapes. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel de réfléchir à la filière du gaz naturel renouvelable (GNR), une énergie carboneutre produite localement qui peut se substituer au gaz naturel.

Le secteur résidentiel et sa consommation d'énergie

Selon l'étude de Dunsky expertise en énergie portant sur la trajectoire de réduction des GES émis au Québec, les cibles 2030 et 2050 sont « potentiellement réalisables », mais nécessiteront des « investissements importants »³. Afin de les atteindre, le Québec devra s'attaquer à tous les secteurs, dont celui de l'environnement bâti, secteur résidentiel compris. Les besoins sont d'ailleurs primordiaux en efficacité énergétique pour limiter la production d'énergie supplémentaire.

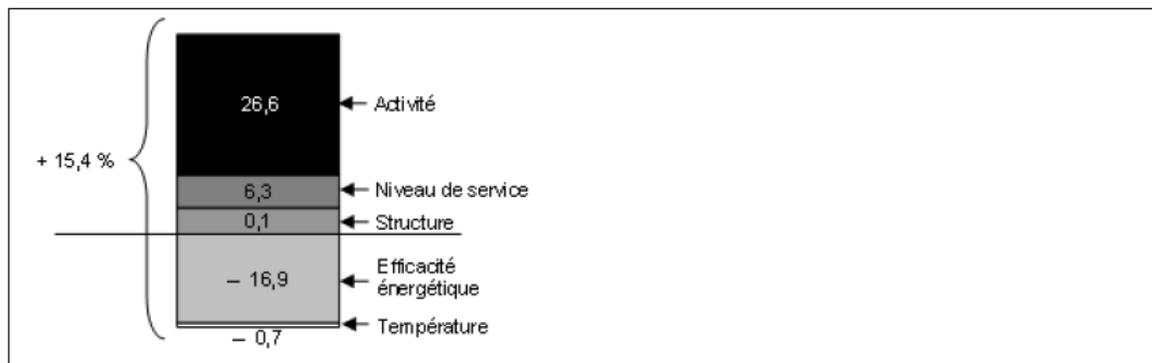
Les GES et les bâtiments

En 2015, tous bâtiments confondus – résidentiels, commerciaux et institutionnels – étaient responsables de 12 % des émissions de GES au Canada. Un pourcentage qui peut atteindre 17 % si l'on tient compte de la consommation d'électricité des habitations⁴.

La consommation d'énergie du secteur résidentiel

Le rapport du Groupe-conseil sur la consommation énergétique des ménages a démontré que la consommation énergétique du secteur résidentiel représente 20,4 % de l'énergie consommée au Québec, soit le troisième secteur en importance au Québec, derrière les industries et le transport⁵. Entre 1994 et 2014, les besoins en énergie du secteur résidentiel ont grimpé de 15,4 %⁶. Si l'efficacité énergétique a permis de réduire de 16,9 % la consommation d'énergie,

Figure 1 - Facteurs de croissance de la consommation d'énergie – 1995-2014 (en %)⁷



« [...] l'augmentation de l'activité, c'est-à-dire l'effet combiné de l'accroissement du nombre de ménages et de la superficie moyenne des habitations par ménage, a eu la plus grande incidence

³ Dunsky expertise en énergie. Étude préparée pour le compte du MELCC. Juin 2019. *Op cit.* p. iv.

⁴ Sénat du Canada. Rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. *Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'environnement bâti au Canada*. [en ligne].

https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/ENEV/reports/ENEV_Batiments_FINAL_f.pdf. p. 28.

⁵ Groupe-conseil sur la consommation des ménages. Février 2018. *Recommandations en vue d'améliorer la consommation des ménages*. *Op. cit.* p. 4.

⁶ *Loc. cit.*

⁷ Transition énergétique Québec et Office de l'efficacité énergétique, 2016.

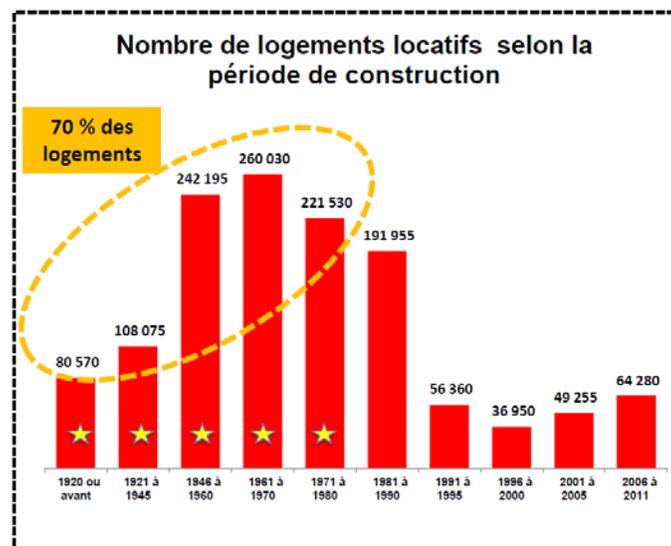
sur la croissance de la consommation d'énergie du secteur résidentiel [...] » avec 26,6 %⁸. La Figure 1 illustre les facteurs de croissance de la consommation de l'énergie des bâtiments.

Les mesures en efficacité énergétique touchent par exemple l'amélioration de l'isolation, la performance énergétique des fenêtres, l'enveloppe thermique du bâtiment ou encore les électroménagers. En prenant en considération l'augmentation constante de la population, mais surtout celle des ménages qui croît plus rapidement, les besoins en habitation ne cesseront pas d'augmenter. Pour éviter une augmentation plus rapide des besoins en énergie, il faudra redoubler d'efforts avec les programmes en efficacité énergétique.

Miser sur la rénovation du parc de logements vieillissant

La contribution du secteur résidentiel est essentielle à la réalisation du PECC et le parc immobilier en place possède un immense potentiel. Il est d'ailleurs illusoire comme le rappelait le mémoire de l'APCHQ déposé en 2016 dans le cadre du projet de loi 106 de « [...] croire que le bilan énergétique va s'améliorer seulement par de nouvelles normes liées à la construction neuve⁹. » Comme l'Association l'a déjà démontré par le passé, le cadre bâti vieillissant du Québec mérite une certaine attention. Pour le parc locatif seulement, comme l'illustre la Figure 2, c'est plus de 900 000 logements qui ont été construits avant 1981, soit 70 % de tous les logements construits au Québec, et ce parc est source importante de gaspillage énergétique.

Figure 2 - Parc de logement par période de construction pour le Québec¹⁰



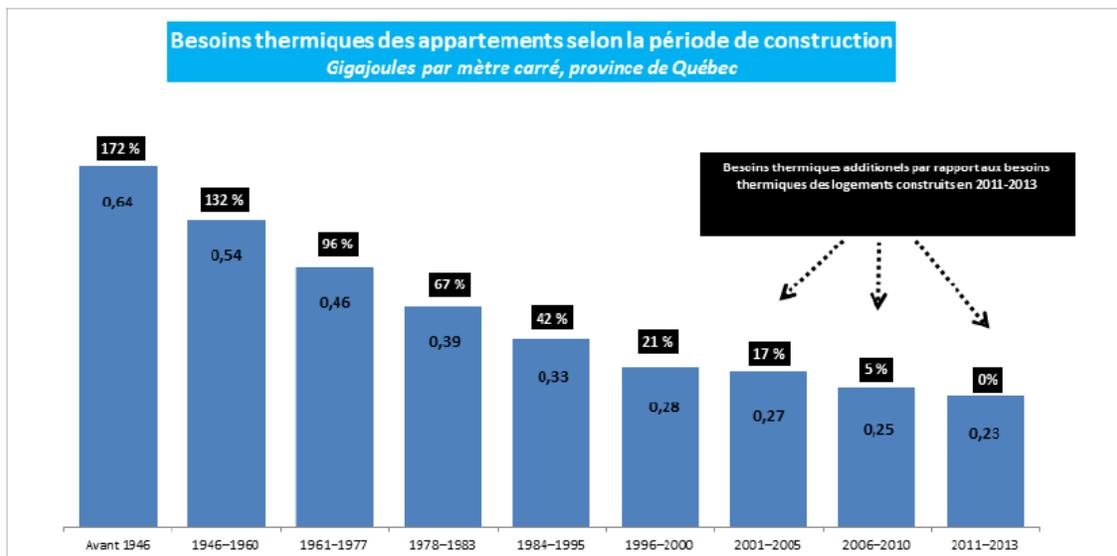
⁸ *Ibid.* p. 5.

⁹ APCHQ. *Projet de loi 106 : Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives. Commentaires et recommandations de l'APCHQ.* [en ligne]. <https://www.apchq.com/download/6bff23cae4c077adc9f1da3302a908b41eab565b.pdf>. p. 4.

¹⁰ Statistique Canada, profil de recensement.

C'est seulement en 1983 que le Règlement d'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments du Québec est entré en vigueur. Pour la première fois, la réglementation exigeait des valeurs isolantes minimales. Tout ce qui a été construit avant cette date n'a donc pas les standards en efficacité énergétique que l'on connaît aujourd'hui. La Figure 3 démontre les besoins en énergie des logements avec comme période de référence 2011 à 2013. Plus les logements sont âgés, plus leurs besoins en énergie sont grands.

Figure 3 - Besoin thermique des appartements selon la période de construction¹¹



Comme le rappelle le rapport Dunsky, nous devons consommer l'énergie plus efficacement¹². L'économie par l'efficacité énergétique peut nous éviter la nécessité de produire de nouvelles énergies. Toutefois, les besoins en électricité risquent tout de même de croître de 125 TWh à 185 TWh à l'horizon 2050¹³. Nous devons donc limiter cette hausse par la rénovation du parc de logements privés vieillissant. Le rapport Dunsky recommande d'ailleurs l'appui aux bâtiments efficaces en instaurant, entre autres, des mesures d'aide à la rénovation¹⁴. Si la bataille principale du PECC est l'électrification des transports, le secteur du bâtiment résidentiel peut participer à l'effort. Électrifier l'ensemble du parc automobile nécessitera certainement des sources d'énergie supplémentaires. L'initiative la plus verte du secteur de l'habitation au Québec sera certainement l'économie d'énergie que le secteur de l'habitation peut fournir en partie.

¹¹ Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada et Statistique Canada. Mars 2016.

¹² Dunsky expertise en énergie. Étude préparée pour le compte du MELCC. Juin 2019. *Op cit.* p. xii.

¹³ *Ibid.* p. xv.

¹⁴ *Ibid.* p. 81.

Propositions de l'APCHQ

Un programme qui a fait ses preuves

Pour les années fiscales 2016, 2017 et 2018, les Québécois ont pu miser sur un programme qui a fait ses preuves, Rénovert. Selon les données de Revenu Québec compilées par l'APCHQ, plus de 171 000 particuliers ont profité du programme et près de 1,9 G\$¹⁵ en rénovations écoénergétiques y sont associés à un coût annuel d'environ 170 M\$ pour le gouvernement. Tout simple, le crédit permettait un remboursement de 20 % des dépenses admissibles dépassant 2 500 \$ pour des travaux de rénovation reconnus et réalisés par un entrepreneur certifié. La valeur maximale du crédit était fixée à 10 000 \$. Les particuliers étaient ainsi incités à faire exécuter des travaux écoresponsables portant sur l'isolation, l'étanchéisation, les portes donnant sur l'extérieur et les fenêtres, les systèmes de chauffage, de climatisation, de chauffe-eau et de ventilation, la qualité des eaux et la qualité des sols. On obtenait alors un crédit d'impôt au moment de la déclaration de revenus, après avoir rempli le formulaire requis. Rénovert n'a malheureusement pas été renouvelé lors du dernier budget provincial. L'APCHQ souhaite le retour d'un tel programme, mais, considérant que Rénovert n'était pas applicable au parc de logement locatif privé, le futur programme devrait couvrir l'ensemble des bâtiments résidentiels. Comme souligné, le parc de logement vieillissant nécessiterait des rénovations pour faciliter son efficacité énergétique.

Immovert

Pour contribuer à la rénovation du parc de logements locatifs, l'APCHQ a déposé à l'automne 2017 une étude portant sur l'instauration d'une mesure d'aide à la rénovation visant l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc locatif. L'étude est jointe en annexe. Sous la même la forme que Rénovert, cette mesure nommée Immovert miserait sur une aide correspondant à 30 % des dépenses admissibles pour des travaux de rénovation reconnus. Elle pourrait prendre la forme d'une subvention versée à un propriétaire d'immeuble. Les travaux reconnus touchant la portion locative de l'immeuble et faits par des entrepreneurs certifiés devraient viser à améliorer la performance énergétique des immeubles locatifs, notamment : l'isolation des murs de l'immeuble, du toit de l'immeuble, la réduction des infiltrations d'air et le remplacement des fenêtres.

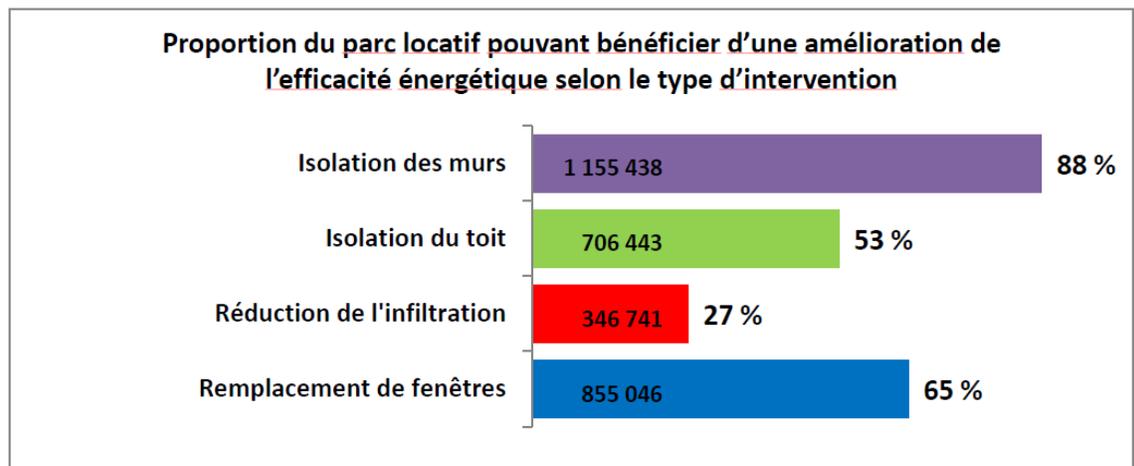
Au-delà de l'aspect environnemental d'une telle mesure qui peut encourager la rénovation écoénergétique, il y a l'aspect social. En effet, sachant que 74 % ménages locataires sont responsables de leur facture de chauffage et que, malheureusement, plus de 37 % consacrent plus de 30 % de leurs revenus au coût de l'habitation, on imagine que plusieurs sacrifient le chauffage à défaut de pouvoir effectuer les travaux. N'étant pas responsables du chauffage dans près de trois quarts des cas, les propriétaires-occupants ne tirent pas de bénéfices à la rénovation écoénergétique de leurs logements. Toutefois, un sondage réalisé pour le compte de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ) et de l'APCHQ à l'automne 2016 démontrait qu'une aide sous forme de subventions gouvernementales ou de

¹⁵ Revenu Québec et calculs de l'APCHQ.

crédit d'impôt allant de 30 % à 40 % encouragerait 56 % des propriétaires-occupants à procéder à des rénovations écoénergétiques¹⁶.

Le potentiel énergétique à économiser est immense. Un rapport d'expert commandé par l'APCHQ¹⁷ démontre que sur 1 308 445 logements représentant environ 40 % des logements au Québec, 1 155 428 ont besoin d'isolation des murs, 706 439 ont besoin d'améliorer l'isolation de la toiture, 346 739 ont besoin de réduire les infiltrations d'air et 855 041 bénéficieraient de l'installation de fenêtres plus performantes.

Figure 4 - Proportion du parc locatif pouvant bénéficier d'une amélioration de l'efficacité énergétique selon le type d'intervention¹⁸



Avec l'objectif réaliste de rénover 25 % du parc locatif au Québec, un tel chantier entraînerait la rénovation de 325 000 logements sur une période de 5 ans. La rénovation de 261 900 logements chauffés à l'électricité conduirait à des économies d'électricité annuelles et permanentes évaluées à 750 GWh, tandis que la rénovation de 63 100 logements chauffés au mazout ou au gaz naturel entraînerait des économies d'énergie fossile annuelles et permanentes équivalentes à 237 GWh et une réduction annuelle et permanente des émissions de GES de plus de 48 000 tonnes par année, soit l'équivalent 18 700 véhicules automobiles. Les économies annuelles moyennes de chauffage sont évaluées à 227 \$ par logement rénové.

D'un point de vue économique, le chantier Immovert pourrait encourager des investissements privés de 4,2 milliards de dollars et plus de 38 000 emplois créés sur une période de 5 ans

¹⁶ Sondage commandé conjointement par la CORPIQ et l'APCHQ du 5 au 17 octobre 2016 auprès 1 155 propriétaires de logements locatifs, représentatifs du marché québécois. Marge d'erreur de 2,7 %, 19 fois sur 20.

¹⁷ Évaluation du potentiel d'économie d'énergie lié à l'enveloppe thermique des édifices à logement au Québec, 22 février 2017. Ce rapport a été préparé par Michel Parent ing. M.ScA. Technosim inc., à titre de responsable des simulations énergétiques et de l'analyse des données, et par Guy Veillette, consultant en développement de marché, à titre de responsable de la coordination du mandat et de la révision des données de base et du rapport.

¹⁸ *Ibid.*

partout au Québec. Une telle mesure d'aide s'accompagnerait donc d'un effet de levier important : chaque dollar (net) de fonds publics investis entraînerait des investissements privés de 6 \$ à 8 \$.

Financement innovateur pour des municipalités efficaces

Initié par l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) et soutenu par Ressources naturelles Canada et la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le projet Financement innovateur pour des municipalités efficaces (FIME) a permis la réalisation, d'un projet pilote de 2016 à 2018, de financement innovant auprès de trois municipalités au Québec : Verchères, Varennes et Plessisville. Un concept tout simple qui associe un prêt lié à des rénovations écoénergétiques à la propriété du demandeur. Il procède au remboursement par le biais de la taxe foncière. Advenant la vente du bâtiment, le prêt suit la propriété et est donc transféré au nouveau propriétaire.

Ce concept de financement existe ailleurs au Canada et en Amérique du Nord. Sous la dénomination PACE (*Property Assessed Clean Energy financing*) aux États-Unis, ce sont plus de 6 G\$ qui ont été déployés pour encourager des projets de rénovation écoénergétique. Dans le dernier budget fédéral canadien, 300 M\$ ont d'ailleurs été alloués à ce type de financement. Les fonds seront administrés par le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM¹⁹. Toutefois, une interprétation administrative du *Règlement sur la forme ou le contenu minimal de divers documents relatifs à la fiscalité municipale* du Québec empêche la prolongation du projet pilote et sa mise en place à la grandeur du Québec. Selon le Règlement, le remboursement d'un prêt dans le cadre du programme FIME ne constitue pas une taxe foncière et ne peut donc pas en vertu de la législation actuelle sur la fiscalité municipale être inscrit au compte de taxes.

Figure 5 - Résultats projet pilote FIME²⁰

Économies d'énergie (moyenne par projet)	28%
Émissions de GES évitées (total)	23 350 kg CO2 éq / an
Financement octroyé (moyenne par projet)	12 000\$ (min. : 3 200\$, max.: 20 000\$)
Amortissement (moyenne par projet)	15 ans (min. : 4, max.: 20)
Mesures les plus recommandées	amélioration du système de chauffage, isolation du toit (grenier), isolation des solives de rive, amélioration de l'étanchéité à l'air, remplacement de fenêtres ou de thermos.

Il nous apparaît pourtant simple de régler cette situation qui encouragerait les propriétaires à effectuer des rénovations écoénergétiques. Le projet pilote a été concluant comme le démontrent les résultats compilés à la Figure 5. Les conditions du prêt deviennent fortement

¹⁹ Gouvernement du Canada. *Investir dans la classe moyenne. Le budget de 2019*. [en ligne]. <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>, p. 99.

²⁰ Résultats compilés par l'AQME.

avantageuses en s'amortissant sur de longues périodes. Les prêts peuvent même s'autorembourser par les économies réalisées sur la facture énergétique.

Harmoniser les ressources gouvernementales

Les programmes de subvention à la rénovation sont multiples. De plus en plus de municipalités mettent sur pied leurs propres programmes ; cette année seulement, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Granby et Alma ont annoncé de nouveaux programmes. Le gouvernement fédéral souhaite instaurer un fonds par l'entremise du Fond municipal vert (FMV) afin d'encourager les municipalités à offrir des programmes de rénovation écoénergétique. Le gouvernement du Québec, par l'entremise de la SHQ, pilote le programme Rénovation Québec. Il prend aussi en charge plusieurs autres programmes de rénovation, dont RénoClimat. La Ville de Montréal contrôle ses propres programmes et s'est d'ailleurs fixé des objectifs de GES encore plus restrictifs. D'ici 2030, elle souhaite réduire ses GES de 55 % sous le niveau de 1990²¹. Afin d'obtenir un meilleur impact sur nos objectifs d'économie d'énergie et de réduction de GES, il faudrait réfléchir en mode harmonisation des ressources pour faciliter la vie aux consommateurs, mais surtout les convaincre de l'approche climatique.

²¹ Radio-Canada. *Valérie Plante engage Montréal dans un vaste plan de réduction des GES*. [en ligne]. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1312685/valerie-plante-parlera-villes-monde-climat-onu>

Une transition

Comme nous l'avons constaté, les besoins énergétiques du Québec seront présents dans le futur, malgré une économie d'énergie. Dans un scénario où l'on réduit notre demande collective tout en insistant sur l'efficacité énergétique, nous devons tout de même produire 125 TWh supplémentaires à l'horizon 2050²². Nous aurons donc le choix de créer de nouveaux barrages hydro-électriques, de miser sur l'éolien ou encore sur l'énergie solaire. Entre temps, dans l'objectif d'assurer une combinaison d'énergies afin de répondre aux besoins variés des consommateurs, le Québec pourrait décider de se tourner vers le gaz naturel renouvelable (GNR). Une énergie produite localement et issue des résidus forestiers, agricoles ou encore municipaux. Le GNR se substitue sans investissement supplémentaire au gaz naturel traditionnel. Il s'intègre d'ailleurs merveilleusement dans une économie circulaire où l'on tend à revaloriser les déchets.

L'un des enjeux importants du secteur du bâtiment est l'élimination des systèmes de chauffage au mazout. La situation se présente dans de nombreux immeubles à logements multiples. Il est entendu que la solution idéale est de conserver les systèmes centraux et de les convertir à l'électricité. Toutefois, dans l'état actuel de la technologie, des coûts et des aides financières disponibles, une pression trop grande pour le remplacement pourrait se solder par l'installation de plinthes électriques chez tous les locataires. Comme souligné précédemment, les locataires dépensent déjà dans 36 % des cas plus de 30 % de leurs revenus en frais de logement. Obliger les propriétaires à utiliser l'électricité pourrait transposer cette responsabilité vers les locataires qui finalement ne feraient que réduire le chauffage pour économiser. On pourrait se retrouver finalement dans une situation indésirable où la réduction du chauffage causerait de l'humidité qui entraînerait à son tour la formation de moisissures.

À partir du moment où l'on transfère la responsabilité du chauffage au locataire, il devient difficile d'améliorer la performance énergétique du parc, chacun devenant responsable de sa facture. Il peut donc être stratégique de conserver des systèmes centraux, alimenté au GNR, pour s'assurer du maintien d'une gestion centralisée de l'énergie. Le GNR est plus cher que le gaz naturel traditionnel, mais il pourrait s'accompagner d'une subvention gouvernementale favorisant l'énergie carboneutre produite localement. D'ailleurs, le rapport Dunsky recommande, dans le cas de nouveaux développements urbains densifiés, des aides financières « [...] conditionnelles à l'utilisation de sources d'énergie neutres en carbone [...] » tel que le GNR²³.

Certes, il faudra augmenter la production qui est aujourd'hui de l'ordre de 1 % de la consommation de gaz naturel au Québec. Pour ce faire, les gouvernements devront encourager la recherche et le développement de cette filière pour faciliter son extraction. Une étude commandée par Energir, pilotée par un groupe d'experts, dont RECYC-Québec, et produite en octobre 2018 par WSP Canada et Deloitte, mentionnait que le potentiel technico-économique

²² Dunsky expertise en énergie. Étude préparée pour le compte du MELCC. Juin 2019. *Op cit.* p. xv.

²³ *Ibid.* p. 52.

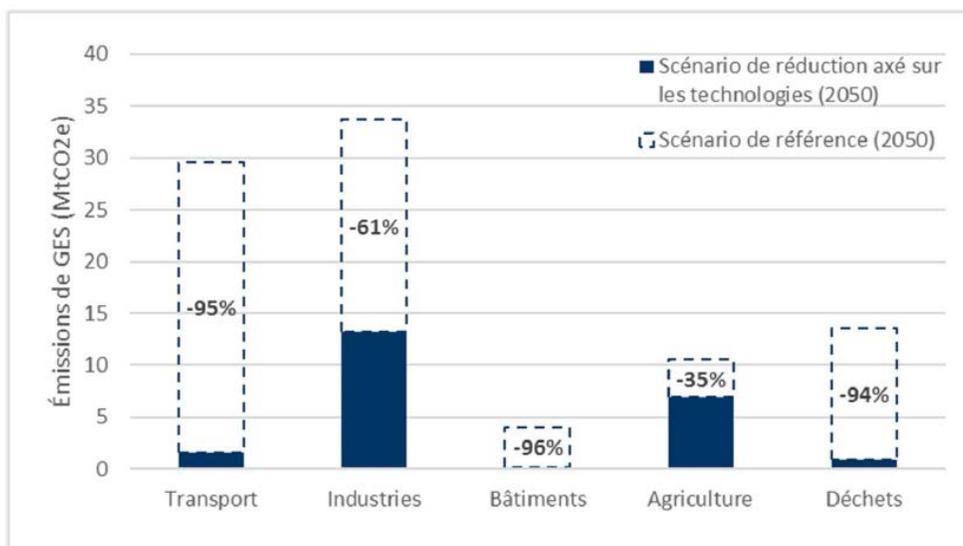
du GNR pourrait être de 2/3 de la consommation de gaz naturel au Québec et pourrait devenir un réel levier de la transition énergétique du Québec²⁴. C'est donc une réduction possible de 7,2 millions de tonne de GES, soit l'équivalent de 1,5 million de voitures.

²⁴ Deloitte WSP Canada. *Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique. Évaluation du potentiel technico-économique au Québec (2018-2030)*. [en ligne]. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-production-gaz-naturel-renouvelable.pdf>. p. ii.

Conclusion

Afin d'atteindre les objectifs de réduction de GES qu'il s'est donné, le Québec devra miser sur une combinaison de facteurs. Comme le souligne le rapport Dunsky, pour arriver en 2050 à une réduction de GES de 80 % sous le niveau de 1990 tout en misant sur de nouvelles technologies ou en mettant des mesures qui influencent la demande, nous devons réduire les émissions issues du transport, des bâtiments et des déchets à un niveau presque carboneutre comme l'illustre la Figure 6.

Figure 6 - La réduction des émissions attendue pour chaque secteur en 2050²⁵



Pour ce faire, chaque secteur doit apporter sa contribution. Celui de l'habitation, comme nous l'avons vu, renferme un potentiel énergétique immense. Nous devons faciliter la tâche aux propriétaires en instaurant diverses formes de subventions ou de crédits d'impôt encourageant la rénovation écoénergétique. Comme les travaux de l'APCHQ l'ont démontré, la plus grande possibilité du secteur du bâtiment résidentiel réside dans le parc immobilier existant, particulièrement le parc locatif, d'où l'appel à un programme incitatif.

En tant que représentante de l'industrie de la construction, l'APCHQ souhaite participer aux discussions des groupes de travail sur l'électrification comme elle l'a fait par le passé. L'Association milite pour une approche pragmatique qui met l'ensemble des secteurs à contribution par des stratégies adaptées aux sous-segments. L'APCHQ souhaite donc être partie prenante des travaux menés par le gouvernement du Québec.

²⁵ Dunsky expertise en énergie. Étude préparée pour le compte du MELCC. Juin 2019. *Op cit.* p. vii.